

[Accueil](#) > ... > [Intenter Une Action En Justice](#) > [Atlas Judiciaire Européen En Matière Civile](#) > [Aide Judiciaire](#) Slovakia

Aide judiciaire

Slovaquie



Slovaquie

Réglementation nationale: loi sur l'aide judiciaire

La [loi n° 327/2005 Rec.](#) sur l'octroi de l'aide judiciaire aux personnes en situation de dénuement matériel, modifiant et complétant la loi n° 586/2003 Rec. sur la profession d'avocat, modifiant et complétant la loi n° 455/1991 Rec. relative aux activités commerciales et artisanales («živnostenský zákon») telle que modifiée en dernier lieu, telle que modifiée par la loi n° 8/2005 Rec., qui s'applique depuis le 1^{er} janvier 2006.

TROUVER LES JURIDICTIONS/AUTORITÉS COMPÉTENTES

L'outil de recherche ci-dessous vous aidera à identifier les juridictions ou les autorités compétentes pour un instrument juridique européen donné. Remarque: malgré le souci apporté à l'exactitude des résultats, il est possible que certains cas de détermination des compétences ne soient pas couverts.

Article 14, paragraphe 2, premier tiret — Noms et adresses des autorités réceptrices ou expéditrices compétentes

L'autorité réceptrice et expéditrice compétente est le Centre d'aide juridictionnelle (*Centrum právnej pomoci*). Le Centre d'aide juridictionnelle dispose, sur le territoire slovaque, des bureaux suivants:

Centre d'aide juridictionnelle

[Bureau de Bratislava](#)

Compétence territoriale du bureau:

districts de Bratislava I, de Bratislava II, de Bratislava III, de Bratislava IV, de Bratislava V, de Malacky, de Pezinok, de Senec et de Galanta

Centre d'aide juridictionnelle

[Bureau de Trnava](#)

Compétence territoriale du bureau:

districts de Trnava, de Senica, de Skalica, de Hlohovec et de Piešťany

Centre d'aide juridictionnelle

[Bureau de Trenčín](#)

Compétence territoriale du bureau:

districts de Trenčín, de Nové Mesto nad Váhom, de Myjava, d'Ilava et de Bánovce nad Bebravou

Centre d'aide juridictionnelle

[Bureau de Nitra](#)

Compétence territoriale du bureau:

districts de Nitra, de Topoľčany, de Zlaté Moravce, de Levice et de Šaľa

Centre d'aide juridictionnelle

[Bureau de Komárno](#)

Compétence territoriale du bureau:

districts de Komárno, de Nové Zámky et de Dunajská Streda

Centre d'aide juridictionnelle

[Bureau de Banská Bystrica](#)

Compétence territoriale du bureau:

districts de Banská Bystrica, de Zvolen, de Detva, de Brezno, de Krupina et de Veľký Krtíš

Centre d'aide juridictionnelle

[Bureau de Žiar nad Hronom](#)

Compétence territoriale du bureau:

districts de Žiar nad Hronom, de Žarnovica, de Partizánske, de Prievidza et de Banská Štiavnica

Centre d'aide juridictionnelle

[Bureau de Rimavská Sobota](#)

Compétence territoriale du bureau:

districts de Rimavská Sobota, de Lučenec, de Poltár et de Revúca

Centre d'aide juridictionnelle

[Bureau de Žilina](#)

Compétence territoriale du bureau:

districts de Žilina, de Považská Bystrica, de Bytča, de Čadca, de Kysucké Nové Mesto, de Turčianske Teplice, de Martin et de Púchov

Centre d'aide juridictionnelle

[Bureau de Liptovský Mikuláš](#)

Compétence territoriale du bureau:

districts de Liptovský Mikuláš, de Ružomberok et de Poprad

Centre d'aide juridictionnelle

[Bureau de Tvrdošín](#)

Compétence territoriale du bureau:

districts de Tvrdošín, de Dolný Kubín et de Námestovo

Centre d'aide juridictionnelle

[Bureau de Košice](#)

Compétence territoriale du bureau:

districts de Košice I, de Košice II, de Košice III, de Košice IV, de Košice-okolie, de Rožňava, de Gelnica, de Spišská Nová Ves et de Trebišov

Centre d'aide juridictionnelle

[Bureau de Prešov](#)

Compétence territoriale du bureau:

districts de Prešov, de Stará Ľubovňa, de Levoča, de Sabinov et de Kežmarok

Centre d'aide juridictionnelle

[Bureau de Svidník](#)

Compétence territoriale du bureau:

districts de Svidník, de Bardejov, de Stropkov et de Medzilaborce

Centre d'aide juridictionnelle

[Bureau de Humenné](#)

Compétence territoriale du bureau:

districts de Humenné, de Snina, de Vranov nad Topľou, de Michalovce et de Sobrance

Outre ses bureaux, le Centre d'aide juridictionnelle dispose également de centres de consultation qui sont accessibles certains jours prédéterminés.

Article 14, paragraphe 2, deuxième tiret — Zones géographiques relevant de la compétence des autorités réceptrices et expéditrices

Le Centre d'aide juridictionnelle est compétent pour l'ensemble du territoire slovaque. En règle générale, le Centre offre ses services par l'intermédiaire de ses bureaux.

Compétence territoriale des autorités expéditrices:

Les demandes d'aide judiciaire devant être transmises à un autre État membre sont soumises au bureau du Centre d'aide juridictionnelle compétent pour le lieu de résidence permanente ou temporaire du demandeur.

Compétence territoriale des autorités réceptrices:

Les demandes d'aide judiciaire peuvent être soumises directement au bureau du Centre d'aide juridictionnelle compétent pour le lieu où la procédure dans l'affaire en question doit être engagée ou se déroule ou, si la

demande concerne l'aide judiciaire dans le cadre d'une procédure d'exécution, pour le lieu d'exécution de la décision.

Article 14, paragraphe 2, troisième tiret — Moyens de réception dont disposent les autorités réceptrices pour recevoir les demandes

Les demandes doivent être introduites par écrit, au moyen du formulaire prévu à cet effet, en personne ou par voie postale.

Article 14, paragraphe 2, quatrième tiret — Langues qui peuvent être utilisées pour établir la demande

Les demandes soumises au Centre d'aide juridictionnelle doivent être rédigées en slovaque. Les demandes rédigées en tchèque sont toutefois également acceptées.

En cas de transmission à l'État membre compétent, la demande en langue slovaque et les documents qui l'accompagnent sont traduits dans une langue officielle dudit État membre.

■ Dernière mise à jour: 26/07/2024

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.